

Rédaction juridique de 2^{ème} série de Bachelor

Organisation du travail de rédaction

- **Professeur : Oberson X.**
- **Enseignement : Droit fiscal**

a) La rédaction juridique dans cet enseignement exige-t-elle des prérequis ? Oui.

- Si oui, lesquels ? Il est nécessaire d'avoir suivi le cours correspondant à savoir droit fiscal suisse ou droit fiscal international.

b) Les étudiants sont-ils convoqués au début du semestre ? Oui.

- Si oui, selon quelles modalités (moodle, mail, annonce, etc) et quand ? Tous les étudiants inscrits sont convoqués par courriel à une séance d'information qui se déroulera au début du semestre de printemps 2025.

c) Existe-il une liste de sujets ? Oui.

Choix des sujets : Les étudiants peuvent proposer des sujets (au sein de thèmes prédéfinis).

d) Quelles sont les étapes et délais de reddition ?

Étapes	Délais de reddition
1. Choix du sujet	2 mars 2026
2. Reddition du plan détaillé et de la bibliographie générale	23 mars 2026
3. Remise de la version définitive	18 mai 2026

Commentaires : Les dates données dans ce document ont une valeur purement indicative. Les dates qui font foi seront arrêtées lors de la séance d'introduction susmentionnée. Les délais ne sont pas prolongeables et leur non-respect est sanctionné.

e) Prévoyez-vous la possibilité pour les étudiants d'obtenir la lecture préliminaire d'une première version avec commentaires ? Non.

f) Les sources sont-elles aussi dans une autre langue que le français ? : Oui.

- Si oui, laquelle ou lesquelles ? : Pour tout travail de droit suisse, il est nécessaire de citer des sources de langue germanique (auteurs suisse-allemands). Pour le droit fiscal international et comparé, la majorité des sources est en anglais.



- g) Modalités d'évaluation (forme, fond, etc) : Qualité de la réflexion personnelle ainsi que du fond et de la forme (notamment respect du petit guide de rédaction juridique et des indications communiquées dans le cadre du travail de rédaction juridique).

Autres commentaires : Il n'y a **pas de correction intermédiaire**. Par contre, le suivi des étudiant.e-s est assuré, il leur est possible de prendre un rendez-vous pour poser des questions. **Pour des raisons d'organisation, la rédaction juridique en droit fiscal et droit fiscal international et comparé n'a lieu qu'au semestre de printemps.**